

TENTATIVE D'ANALYSE DES PERFORMANCES DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Nacéra DERDER

Maître assistant à l'Université M'hamed Bouguerra Boumerdes.

Résumé : Cet article est une tentative d'analyse et d'évaluation, durant la période allant de 1990 à 2005, des performances du système bancaire algérien. Ce dernier, et à l'instar de tous les systèmes bancaires existants dans le monde, a pour fonction le financement de l'économie notamment par le biais de l'intermédiation financière. Il connaît, dans l'exercice de son activité, plusieurs points de blocage qui l'empêchent de répondre parfaitement aux exigences de l'économie nationale.

Dans le but d'appréhender le rôle du système bancaire en matière de financement de l'activité économique, ce papier commence par l'étude du fondement théorique de l'intermédiation financière.

Ensuite, et afin de pouvoir évaluer les performances du système bancaire algérien sur le plan institutionnel, ce papier met la lumière sur l'infrastructure financière algérienne. En conclusion sont cités les principaux dysfonctionnements du système bancaire algérien ainsi que la nécessité de lancer de nouvelles réformes bancaires.

Les mots clés: système bancaire algérien, performance, intermédiation financière, réformes bancaires.

المخلص: تهدف هذه الورقة إلى تقييم أداء النظام المصرفي الجزائري خلال الفترة الممتدة بين سنتي 1990 و2005. على غرار الأنظمة المصرفية السائدة في العالم يعمل النظام المصرفي الجزائري على تمويل الاقتصاد باللجوء أساسا للوساطة المالية ويواجه عدة معوقات تحول دون الأداء الجيد لدوره في تمويل النشاط الاقتصادي. لغرض التعرف أكثر على دور النظام المصرفي سنتطرق في بداية الأمر للإطار النظري الخاص بالوساطة المالية يلي ذلك دراسة للهيكلة المصرفية الجزائرية بهدف التعرف على مختلف المؤسسات المالية التي تساهم في تمويل الاقتصاد الوطني. بعد ذلك سنحاول التعرف على دور الوساطة المالية الذي تلعبه هذه المؤسسات بصفتها الممول الرئيسي للاقتصاد الجزائري.

تقييم أداء هذه المنظومة سيكون من خلال دراسة أثر القروض البنكية على الناتج الداخلي الخام من جهة وعلى مكونات الكتلة النقدية من جهة أخرى. في خاتمة هذه الورقة سنسلط الضوء على أهم معوقات المنظومة المصرفية الجزائرية مع الإشارة إلى ضرورة تبني إصلاحات بنكية جديدة.

كلمات مفتاحية: النظام المصرفي الجزائري، أداء، الوساطة المالية، إصلاحات بنكية.

Introduction

Suite au passage d'une économie planifiée à une économie de marché, l'économie algérienne est appelée à relever un certain nombre de défis pour s'engager dans une croissance durable. Ces défis à relever impliquent la mise en place de profondes réformes dans l'organisation et le fonctionnement des différents secteurs économiques notamment le secteur bancaire. La prédominance du crédit dans le financement de l'économie fait que la banque algérienne se trouve, de nos jours, au centre des réformes économiques lancées à partir de 1990.

Le but de ce papier est d'analyser la réalité de l'intermédiation financière en Algérie et de soulever ainsi l'impact des réformes bancaires, entamées depuis 1990, sur le rôle que joue la banque dans le financement de la croissance économique. Pour cela nous allons tenter de répondre à la question suivante: quels sont les contraintes qui handicapent le fonctionnement du système bancaire algérien conformément aux exigences d'une économie de marché ?

Pour répondre à cette problématique nous allons suivre le plan suivant : le fondement théorique de l'intermédiation financière; le système bancaire algérien et l'intermédiation financière; Le refinancement des banques commerciales auprès de la Banque d'Algérie et du marché monétaire; L'impact des crédits bancaires sur l'économie nationale.

1- le fondement théorique de l'intermédiation financière

Le modèle théorique qui fonde la réflexion contemporaine sur l'intermédiation financière est celui de Gurley et Shaw. Le cadre conceptuel proposé par Gurley et Shaw est fondé sur la distinction entre financement primaire, ou direct, et le financement secondaire ou indirect. Appréhendée à travers la théorie de l'intermédiation financière qui s'est considérablement développée à la suite des premiers travaux de Gurley et Shaw (1956, 1960), la banque apparaît comme une alternative à la finance directe. Dans ce cadre, et en reprenant les termes de Gurley et Shaw, la procédure de financement/placement s'opère soit à travers « les techniques distributives » (distributive techniques), soit à travers « les techniques d'intermédiation » (intermediating techniques)¹.

1-1- la finance directe (les techniques distributives)

La théorie de l'intermédiation financière formulée par Gurley et Shaw (1966) dans « *Money in a Theory of Finance* » permet de distinguer deux catégories d'agents : d'un côté, ceux à déficit de financement (*deficit units*) qui sont structurellement emprunteurs, d'un autre côté, ceux à

excédent de financement (*surplus units*) qui sont structurellement prêteurs et cherchent à optimiser leur portefeuille.

Dans le cadre de la finance directe, les agents à besoin et à capacité de financement traitent directement sur le marché financier : les « titres primaires » représentent alors le support de leurs transactions comme l'illustre le schéma n°1

Schéma n°1: Le financement direct des agents non financier et des institutions financières

Agents non financiers excédentaires	
Dépenses courantes Titres de la dette	Recettes courantes
Agents non financiers déficitaires	
Dépenses courantes	Recettes courantes Dettes
Intermédiaires financiers	
Titres de la dette primaire	Dettes primaires

Source : J.F.Goux « économie monétaire et financière : théories, institutions, politiques » 3eme édition, economica, Paris,1998, p120.

Selon ce schéma, les agents excédentaires, comme les ménages, ont des ressources courantes qui excèdent leurs dépenses courantes ; ils dégagent une capacité de financement. Les agents déficitaires, quant à eux, ont des dépenses courantes qui excèdent leurs recettes courantes ; ils font ainsi apparaître un besoin de financement. La transmission de la capacité de financement, comme l'illustre le schéma simplifié présenté ci-dessus, peut s'effectuer grâce à la finance directe : achat des titres de la « dette primaire » (actions, obligations, etc, publiques ou privées). Ces titres de la dette sont acquis principalement par les agents non financiers excédentaires, mais peuvent également être achetés par des intermédiaires financiers qui émettent eux aussi d'autres dettes primaires (actions, obligations, titres à court terme).

1-2- la finance indirecte (les techniques d'intermédiation)

Dans le cadre de la finance indirecte, qui est synthétisée dans le schéma ci-dessous, les agents à besoin et à capacité de financement traitent chacun séparément avec un intermédiaire financier, dont la principale fonction est : « d'acheter des titres primaires aux emprunteurs ultimes et d'émettre de la dette indirecte pour les portefeuilles des prêteurs ultimes »²

Schéma n°2: Le financement indirect

Intermédiaires financiers non bancaires	
Dettes primaires (Crédits + titres)	Dettes secondaires (Quasi-monnaie)
Intermédiaires financiers bancaires	
Dettes primaires (Crédits + titres)	Dettes secondaires (Monnaie)

Source : J.F.Goux « économie monétaire et financière : théories, institutions, politiques » 3ème édition, Economica, paris, 1998, p121.

Les intermédiaires financiers sont à même de répondre à la demande de diversification des prêteurs grâce à leur capacité de transformation et de gestion des risques. Certains d’entre eux, les banques, ont également le pouvoir d’anticiper sur l’épargne future en créant de la monnaie afin d’accorder des crédits. Dans la terminologie de Gurley et Shaw, les intermédiaires financiers, bancaires ou non, émettent des titres de la « dette secondaire ». Le prototype en est le compte sur livret : liquide avec rendement et sans risque.

Dès lors, en tant qu’intermédiaire financier, la banque procède à deux opérations distinctes. D’un côté, elle achète des « titres primaires » de créances émis par des agents non financiers à besoin de financement : Crédits, obligations, actions, etc. D’un autre côté, elle vend des « titres indirects » qui représentent des dettes sur elle-même, à des agents non financiers à capacité de financement (dépôts à vue, comptes épargne, certificats de dépôts, etc.).

En matière d’intermédiation bancaire, l’acquisition d’actifs directs et l’émission d’actifs indirects ne sont pas deux opérations séparées. Au contraire, elles sont étroitement connectées *via* le bilan bancaire. En effet, dès lors que l’on dissocie entre actif et passif bancaires la banque cesse d’exister en tant qu’intermédiaire financier. Cela étant, pour rendre cette connexion possible, une opération préalable de transformation est indispensable, du fait de l’incompatibilité des caractéristiques inhérentes à la nature des actifs directs acquis et des actifs indirects émis par la banque (échéance, risque, liquidité, rendement). Plus précisément, c’est l’inadéquation entre les besoins de financement des emprunteurs – qui tendent à solliciter des financements plus ou moins élevés, à moyen et long terme – et les capacités de financement des prêteurs – qui optent souvent pour des placements liquides, à CT, peu risqués et souvent de petite taille – qui explique le rôle des banques en tant qu’intermédiaires financiers. Celles-ci apparaissent dès lors comme des « conciliateurs » de comportements financiers divergents.

La structure financière particulière de la banque lui permet de s'interposer entre les agents économiques à besoin et à capacité de financement et de satisfaire conjointement leurs désirs opposés : on parle dans ce cas « d'intermédiation de bilan » fondée sur la transformation qualitative d'actifs (*Qualitative Asset Transformation - QAT*). En faisant écran entre prêteurs et emprunteurs, la banque se rémunère à travers le différentiel d'intérêt entre ses emplois et ses ressources, qui correspond à la « marge d'intermédiation ». En effet, comme le notent Gurley et Shaw : « La rémunération de l'intermédiation découle de la différence entre le taux de rendement servi sur les titres primaires détenus par les intermédiaires et le taux d'intérêt ou de dividende qu'ils payent en contrepartie de leur dette indirecte ».³

Sur le plan macroéconomique, les intermédiaires financiers permettent de relâcher les contraintes budgétaires qui pèsent sur les agents économiques non financiers. Ainsi, les actifs directs que ces intermédiaires acquièrent donnent aux agents déficitaires la possibilité d'investir et de consommer au-delà de leur capacité réelle. Dans le même sens, les actifs indirects émis par ces intermédiaires permettent aux agents excédentaires de diversifier leur épargne de façon plus optimale que sur le marché financier, étant donnée la taille limitée de leur portefeuille.⁴

2- le système bancaire algérien et l'intermédiation financière

Après la présentation du cadre théorique lié à l'intermédiation financière, nous analyserons, à présent, le rôle de l'infrastructure financière algérienne dans le financement de l'économie nationale.

2-1- Présentation de l'infrastructure financière algérienne

Le système bancaire algérien est constitué d'une manière pyramidale. Au sommet, il existe une Banque Centrale chargée de la régulation du système bancaire, à la base, la loi bancaire algérienne distingue deux catégories d'établissements : les banques commerciales (universelles) et les établissements financiers spécialisés.

La première catégorie assure les fonctions traditionnelles de banques commerciales: collecte de dépôts, financement de l'exploitation des entreprises publiques et privées ainsi que leurs investissements. Elles jouent donc le rôle d'intermédiaire financier. En 2005, le nombre des banques commerciales (publiques et privés) présentent sur la place financière algérienne s'élève à 19 banques. En France, et toujours en

2005, cette catégorie de banques compte 318 banques.⁵ Aux Etats-Unis il existe environ 8000 banques commerciales.⁶

Contrairement aux banques publiques qui bénéficient d'une politique protectionniste de la part de l'Etat propriétaire, les banques commerciales privées à capitaux nationaux ont à partir de 2003, complètement disparu du paysage bancaire algérien. De ce fait les banques privées présentes en Algérie sont à capitaux étrangers.

En Algérie, les établissements financiers sont de création récente. Ils effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exclusion de la collecte des ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiements, activités qui leur sont interdites par la législation bancaire.⁷ En 2005, il existe en Algérie 5 institutions financières.⁸ En France, leur nombre s'élève à 401 et cela à la fin 2005.⁹

Cette organisation du système bancaire algérien qui se limite à deux catégories d'établissements financiers n'est pas de nature à favoriser le développement de l'intermédiation financière, car l'inexistence de banques d'investissement spécialisées a pour effet de marginaliser une multitude de nouveaux projets d'investissement, chose qui se répercute négativement sur le développement économique. Ce qui n'est pas adéquat avec les exigences d'une économie de marché est l'existence d'une structure très limitée, l'absence de banques privées à capitaux nationaux et l'absence d'établissements spécialisés notamment dans le financement des investissements. Dans ce cadre, une révision en termes de nombre et de catégorie est indispensable en vue d'offrir de larges possibilités pour un financement bancaire adéquat.

Après avoir étudié la composition de l'infrastructure financière algérienne, nous allons passer, dans le point suivant, à l'étude de la contribution de cette infrastructure dans le financement de l'économie.

2-2- évolution globale des crédits à l'économie

Après la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990, et comme l'illustre le tableau n°1, la place financière algérienne est marquée par l'importance du financement par crédits bancaires.

Durant la période allant de 1990 à 1998, et d'après le même tableau, le montant des crédits à l'économie passe de 247 milliards de dinars en 1990 à 906,2 milliards de dinars en 1998 soit une évolution moyenne annuelle de 82,4 milliards de dinars. Entre 1998 à 2005, le montant des crédits à l'économie passe de 906,2 milliards de dinars en 1998 à 1778,3 milliards de dinars en 2005 soit une évolution moyenne annuelle de

124,6 milliards de dinars. Marqués par un taux de croissance supérieur à 50%, les crédits à l'économie représentent environ 40% du total des contreparties de la masse monétaire et cela durant la période en question.

Tableau n°1: Evolution comparée des crédits à l'économie et du PIB de 1990 à 2005
Unité : milliards de dinars.

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Crédits à l'économie	247,0	325,8	465,2	220,2	305,8	565,6	776,8	753,8
PIB	556,0	884,0	1045,0	1161,7	1473,4	1966,0	2494,6	2716,4
Crédits à l'économie /PIB	44,4	36,8	44,5	19,0	20,8	28,8	31,1	26,5
% des crédits à l'économie	27,0	31,9	42,8	52,7	38,9	85,0	37,3	-3,0
% du PIB	31,4	59,0	19,0	11,2	26,8	33,4	26,8	9,0
Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Crédits à l'économie	906,2	1150,7	933,7	1078,4	1266,8	1380,2	1535,0	1778,3
PIB	2810,1	3215,1	4123,5	4260,8	4537,7	5264,2	6126,0	7519,0
Crédits à l'économie /PIB	32,2	35,8	22,6	25,3	27,9	26,2	25,1	23,7
% des crédits à l'économie	20,2	26,9	-18,8	15,5	17,4	8,9	11,2	15,9
% du PIB	3,4	14,41	28,25	3,3	6,5	16	16,3	22,7

Source : tableau élaboré sur la base des statistiques de la banque d'Algérie.

A ce niveau, nous remarquons que durant la période (1990-1998) qui se caractérise par la rareté des ressources suite à la baisse considérable des ressources des hydrocarbures, les prêts bancaires enregistrent une augmentation considérable.

Dans le but de connaître les différents facteurs explicatifs de cette évolution des crédits à l'économie, nous allons traiter l'intervention des banques algériennes en trois phases distinctes et cela en fonction des principaux événements qui ont marqué l'environnement bancaire algérien.

De 1990 à 1992 : Durant cette période et afin de rendre la banque algérienne éligible aux conditions bancaires, les autorités ont décidé la

mise en place d'un Fonds d'assainissement. Ce dernier vise la recapitalisation progressive des banques ainsi que leur assainissement notamment par le biais du rachat par le Trésor des créances bancaires non performantes sur les entreprises publiques.

Les crédits à l'économie proviennent donc essentiellement des effets sur le bilan des banques de l'opération de rachat des découverts bancaires des entreprises publiques par le Trésor public. Notons que ces flux ont permis d'apporter des liquidités importantes et à coût zéro aux banques qui les ont mises en conditions, relativement favorables, d'accroître les crédits à l'économie.

De 1994 à 1998 : Durant cette période, la hausse considérable des fonds offerts à l'économie s'explique par plusieurs facteurs : il s'agit tout d'abord de la monétisation d'une part des ressources de rééchelonnement de la dette extérieure. C'est également au cours de cette période que les derniers décaissements du fonds d'assainissement ont été effectués dans le cadre de la recapitalisation des banques. Ajoutons à cela le faible désendettement en devises des banques en 1996 qui a contribué à augmenter leurs moyens d'action en appui à la forte croissance enregistrée en matière des crédits à l'économie.

La consolidation de l'assainissement des finances publiques a été appuyée par la liquidation du fonds d'assainissement, et la mise en place du dispositif banque - entreprise. A la fin de la période en question, la prudence observée par les banques en matière d'octroi de nouveaux crédits est à l'origine de la baisse des crédits à l'économie et cela malgré l'amélioration de la qualité des portefeuilles des banques suite au désendettement du Trésor vis-à-vis des banques.

De 1998 à 2005 : Cette période se caractérise par l'achèvement du programme d'ajustement structurel et par un système bancaire largement ouvert devant l'investissement privé étranger. Elle est marquée également par la poursuite de l'opération d'assainissement financier du portefeuille des banques publiques et la recapitalisation des établissements bancaires. L'importance de ces opérations d'assainissement des banques publiques s'illustre à travers leur coût qui passe de 1400 milliards de dinars en 1998 à 2000 milliards de dinars en 2001.¹⁰

A ce niveau, on peut conclure que l'action du Trésor à l'égard des banques publiques représente une part déterminante dans l'augmentation des ressources des banques.

2-3- la structure de financement

Après avoir mis la lumière sur l'importante évolution du crédit dans le financement de l'économie algérienne, nous allons nous intéresser à l'étude de la structure des crédits bancaires dans ce financement. La répartition des crédits selon le critère de la durée est résumée dans le tableau suivant :

Tableau n°2: Evolution en % de la structure des crédits à l'économie

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Crédits à l'économie	100	100	100	100	100	100	100	100
Crédit à CT	45	48	44	47	50	56	53	51
Crédits à MLT	55	52	56	53	50	44	47	49

Source : tableau élaboré sur la base des statistiques de la banque d'Algérie.

D'après ce tableau, la structure de financement de l'économie par les banques fait ressortir une légère dominance des crédits à MLT notamment avant 2003. En réalité, une grande part de ces crédits résulte de la transformation des crédits à court terme en crédits à MLT il s'agit également des crédits extérieurs non remboursés en raison des différentes dévaluations de dinar.

Pour ce qui concerne la répartition réelle des crédits selon le critère de la durée, il ressort donc clairement un désengagement des banques à l'égard du financement du développement des entreprises. Ceci implique que les crédits à court terme représentent l'essentiel du financement bancaire. Chose qui remet en cause l'existence des fonds de garanties dont le rôle est très limité (d'après ces données) et montre à quel point il est urgent de mettre en place un marché financier dynamique.

2-4- les parts de marché des banques

A présent nous allons tenter de mesurer le poids des intermédiaires financiers publics et privés dans le financement de l'économie. Pour cela, les parts de marché des banques publiques et privées sont synthétisées dans le tableau n°3. De ce tableau, on peut conclure que le système bancaire algérien, tout en étant largement ouvert depuis 1998, est dominé par les six banques publiques qui collectent en moyenne 93% des ressources et distribuent en moyenne 95% des crédits.

Il faut également retenir que ces banques sont caractérisées par des lourdeurs dans le traitement des opérations de financement de l'économie nationale, surtout si l'on ajoute le caractère centralisé dans le traitement des dossiers de demande de financement des investissements présentés par les petites et moyennes entreprises, ce qui a rendu peu incitatif

l'investissement privé national ou étranger, à l'exception de l'investissement dans les hydrocarbures.

Actuellement ces dites banques souffre d'une fuite de leurs cadres spécialisés vers les banques privées à capitaux étrangers. Estimée à 1000 cadres, entre seulement 2004 et 2007, cette fuite est due en grande partie à l'importance de la rémunération offerte par les banques étrangères.¹¹

Tableau n° 3: Evolution des parts de marché des banques publiques et privées

Unité : milliards de dinars

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépôts à vue	352,70	467,50	554,93	642,17	718,90	1127,92	1220,36
Banques publiques	341,30	438,24	499,17	548,13	648,77	1019,90	1104,30
Banques privées	11,40	29,26	55,75	94,04	70,13	108,02	116,06
Dépôts à terme	578,57	974,35	1235,00	1485,19	1724,04	1577,46	1724,17
Banques publiques	559,29	928,47	1152,01	1312,96	1656,47	1509,56	1642,27
Banques privées	19,28	45,88	82,99	172,23	67,47	67,90	81,90
Total ressources	931,28	1441,85	1789,93	2127,36	2442,95	2705,37	2944,53
Banques publiques	96,7%	94,8%	92%	87,5%	94,4%	93,5%	93,3%
Banques privées	3,3%	5,2%	7,8%	12,5%	5,6%	6,5%	6,7%
Crédits au secteur public	760,60	701,81	740,08	715,83	791,70	859,66	895,83
Banques publiques	760,60	701,81	735,09	715,83	791,50	856,98	895,49
Banques privées	4,99	0,20	2,68	0,34
Crédits au secteur privé	173,91	291,24	337,61	550,20	587,78	674,73	881,61
Banques publiques	159,85	264,87	297,91	368,95	487,74	568,60	750,46
Banques privées	14,06	26,37	39,70	181,25	100,04	106,13	131,16
Total des crédits distribués	934,50	933,05	1077,70	1266,04	1379,47	1534,39	1777,44
Banques publiques	98,5%	97,3%	95,9%	85,7%	92,7%	92,9%	92,6%
Banques privées	1,5%	2,7%	4,1%	14,3%	7,3%	7,1%	7,4%
Liquidité des banques	(3,22)	508,80	712,24	861,32	1063,48	1170,98	1167,09
Banques publiques	(19,93)	459,02	613,22	776,44	1027,40	1104,07	1101,33
Banques privées	16,71	49,78	95,42	84,87	36,10	66,91	65,75

Source : tableau élaboré sur la base des rapports annuels de la Banque d'Algérie.

Quant aux banques privées, il est à relever que malgré la faiblesse de leur réseau d'agences, elles collectent, en moyenne, plus de 7% des ressources d'épargne. Les faibles parts de marché des banques privées peuvent s'expliquer par le fait que le secteur bancaire privé est de création récente et que les banques privées nationales orientent (avant leur liquidation) leurs actions sur le financement d'opérations spéculatives dont la rentabilité est immédiate (financement des

importations) que sur le développement des entreprises. Les banques privées étrangères sont en situation d'attente et d'observation de la politique algérienne en matière des réformes économiques et bancaires, et qu'elles commencent tout juste à étendre leurs portefeuilles de services au grand public algérien.

Durant cette même période, les dépôts bancaires ont augmenté de près de 16% par an, en moyenne, alors que les crédits accordés n'ont augmenté que de 11%. En d'autres termes, l'augmentation significative des ressources des banques ne trouve pas le prolongement attendu au niveau du financement de l'économie. Autrement dit, malgré la disponibilité des ressources ces banques ne répondent pas à la demande de crédit exprimée par les entreprises, en particulier les nouvelles petites et moyennes entreprises. Dans ce cadre, la répartition des crédits des banques publiques entre les entreprises privées et publiques, fait ressortir une très nette tendance à l'augmentation de la part des crédits accordés aux entreprises relevant du secteur privé. Mais un examen plus approfondi du portefeuille des banques publiques fait ressortir qu'il s'agit d'entreprises qui ne sont pas de création récentes. Les nouvelles entreprises rencontrent, en effet, des difficultés pour accéder au crédit bancaire.

Dans des conditions de surliquidité bancaire résultant de la politique menée par le Trésor, les banques publiques n'éprouvent pas un besoin vital pour développer des actions agressives pour la collecte des ressources d'épargne disponibles sur le marché. Mais n'en demeure pas moins qu'en matière de ressources les banques publiques sont fragiles parce que fortement dépendantes du Trésor. A titre indicatif, il est à relever que plus de 30% des produits bancaires des banques publiques proviennent des intérêts servis par le Trésor. Cette situation affecte d'autant la mission d'intermédiation du système bancaire.

A ce niveau, on peut conclure que la faiblesse du niveau de financement des banques n'est pas imputable à une pénurie de l'épargne mais bien à une surliquidité dont le volume atteint près 1000 Milliards de Dinars (19% du PIB) en 2003¹².

3- le refinancement des banques commerciales

Après les changements intervenus dès 1990 en matière de refinancement des banques, nous allons étudier la tendance de ce refinancement auprès de la Banque Centrale ainsi que sur le marché monétaire.

3-1- le refinancement des banques commerciales auprès de la Banque d'Algérie

En cas de besoin de liquidité, les banques commerciales se refinancent directement auprès de la Banque d'Algérie et cela par le biais du réescompte et du découvert bancaire.

En vue de soumettre les banques au contrôle à posteriori des crédits distribués, le taux de réescompte appliqué par la Banque Centrale est le meilleur taux de refinancement comme l'illustre l'évolution comparée du taux de découvert et celui du réescompte de la Banque d'Algérie.

Tableau n° 4: Evolution des taux de découvert et de réescompte de la Banque Centrale

année	1991	1994	1995	1996	1997	1998	2000	2001
taux de découvert	20	24	24	24	24	19	19	19
Taux de réescompte	12,5	15	14	13	11	9	8,5	6

Source : Banque d'Algérie.

D'après le tableau n°5, on remarque l'augmentation appréciable du refinancement des banques auprès de la Banque Centrale notamment entre la période allant de 1995 à 1999 et cela suite à la baisse continue du taux de réescompte et qui reste très bas à comparer avec le taux de découvert bancaire.

Tableau n°5: Refinancement des banques auprès de la banque centrale (réescompte). Unité : milliards de dinars

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001/2005
réescompte	65,7	108,4	78,3	29,4	50,4	190,3	259,1	218,9	226,3	310,8	170,5	00

Source : Banque d'Algérie.

L'injection massive de liquidité par le Trésor, au titre de remboursement du service de la dette, efférent à l'assainissement financier du portefeuille des banques, d'une part, et au titre de la recapitalisation des banques publiques, d'autre part, fait que ces dernières, à l'instar du Trésor public, n'ont pas besoin de recourir à la Banque Centrale pour couvrir leurs besoins de refinancement. Suite à cette situation la technique du réescompte a été abandonnée à partir de 2001.

3-2- le refinancement des banques auprès du marché monétaire

Le recours des banques au marché monétaire est résumé dans le tableau n°6.

Tableau n°6: Evolution du recours au marché monétaire

Unité : milliards de dinars.

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Adjudication	----	44,0	107,3	31,0	47,0	79,7	61,5
Pensions	5,9	22,5	10,4	15,0	16,0	10,2
Open market	----	----	4,0	----	----	---
Total interv BA	5,9	66,5	121,7	46,0	63,0	89,9	61,5
Interbancaire Au jr le jour	4,7	6,6	20,0	----	4,3	----	----	4,6
Interbancaire A terme	10,9	19,8	41,2	67,3	67,2	86,8	97,8	62,4	42,5	43,6	1,2	71,8
Total interbancaire	15,6	26,4	61,2	67,3	71,5	86,8	97,8	62,4	42,5	43,6	1,2	76,4

Source : Banque d'Algérie.

De ce tableau ressort la diminution du volume des transactions sur le marché monétaire, on remarque également, qu'à partir de 2001, le marché monétaire est devenu un marché hors Banque Centrale en raison des excédents qui caractérisent la trésorerie des banques, ces dernières préfèrent effectuer des placements à long terme d'où l'absence des opérations sur le marché à court terme. La politique de l'open market n'est pas pratiquée sur le marché monétaire.

A ce niveau, on peut conclure que la liquidité bancaire et les restrictions de la politique du crédit n'ont pas uniquement des effets négatifs sur la fonction d'intermédiation des banques commerciales, elles se répercutent également sur le rôle de la Banque d'Algérie en sa qualité de régulateur de la liquidité bancaire.

Avec le dysfonctionnement du marché de capitaux à court terme et la quasi inexistence du marché financier,¹³ c'est l'ensemble du marché des capitaux qui se retrouve en marge du financement de l'économie.

4- l'impact des crédits bancaires sur l'économie nationale :

4-1- les crédits à l'économie et le produit intérieur brut (PIB)

L'évolution comparée des crédits à l'économie et du PIB est résumée dans le tableau n°1. Alors que les crédits à l'économie enregistrent un taux d'évolution de près de 43% en 1992, le PIB enregistre un taux d'évolution de 19% seulement.

En 1994, on remarque également que les crédits à l'économie enregistrent un taux d'évolution de 39%; et le PIB enregistre un taux de 27% seulement. En 2002, et alors que les crédits à l'économie

enregistrent un taux d'évolution de 17% le PIB enregistre une évolution de 6%.

On remarque également qu'au cours de la période allant de 1998 à 2005, les crédits à l'économie représentent moins de 30% du PIB ce qui constitue une préoccupation majeure pour le devenir de l'économie algérienne en raison de ses répercussions négatives notamment sur la croissance et le développement économique ainsi que sur la création d'emploi.

Cette situation traduit donc le peu d'engagement des banques commerciales en matière de financement de l'économie. Cependant, outre la faiblesse du financement de l'économie nationale par les banques lequel n'est que de 22,7% du PIB en 2005, il y'a lieu de noter une faiblesse du niveau de capitalisation de la bourse qui est de l'ordre de 0,13% du PIB en 2005.¹⁴

4-2- les crédits bancaires et la liquidité de l'économie

Pour le début des années quatre vingt dix (1990-1993) et selon les données du tableau n°7, on peut conclure que la forte croissance des crédits à l'économie est à l'origine de la tendance à la hausse de l'inflation en Algérie comme en témoigne la croissance de la masse monétaire en terme de M2 et l'expansion du multiplicateur monétaire. Quant à la croissance de la monnaie fiduciaire, cet agrégat reflète le faible développement du système des paiements qui n'a pas réussi à soulever l'effet négatif des tensions de liquidité sur la production.

Durant la période allant de 1998 à 2005, le secteur bancaire est toujours marqué par le faible développement du système de paiement comme en témoigne la croissance de la monnaie fiduciaire. Cette dernière représente près de 80% de la monnaie de base et cela durant la période considérée.

On remarque également, d'après le tableau n°7, que le ratio de liquidité de l'économie enregistre une croissance. Ce ratio avoisine les 64% en 2002 et 2003, dépasse les 61% en 2004 puis les 55% en 2005. Ces données reflètent l'augmentation de l'offre de liquidité dans l'économie avec une légère capacité de mobilisation de l'épargne par les banques commerciales comme en témoigne également le ratio quasi-monnaie/M2. Ce dernier ne dépasse pas le taux de 48% durant la période en question.

Tableau n° 7: Evolution de la masse monétaire en Algérie de 1990 à 1995

Unité : milliards de dinars

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
--	------	------	------	------	------	------	------	------

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Monnaie de base	403,5	449,5	550,2	777,8	846,6	1152,	1160,	1163,
Dont monnaie fiduciaire	396,4	444,9	491,5	584,5	673,7	3 787,7	1 882,5	3 930,3
Masse monétaire M2	1592,5	1789,	2022,	2473,	2901,	3354,	3738,	4146,
Dont quasi monnaie	766,1	4 884,2	5 974,3	5 1235,	5 1485,	4 1724,	0 1577,	9 1724,
				0	2	0	5	2
Ratio de liquidité M2/PIB	56,3	55,1	49,3	58,4	63,9	63,7	61,2	55,2
Quasi-monnaie/M2	48,1	49,4	48,1	50,0	51,2	51,4	42,2	41,5
Monnaie fiduciaire/M2	24,9	24,8	24,3	23,6	23,2	23,5	23,6	22,4
Multiplicateur monétaire M2/monnaie de base	3,9	4,0	3,7	3,2	3,0	2,9	3,2	3,6
Monnaie de base	138,7	161,9	197,8	250,4	237,2	255,2	305,7	356,3
Dont monnaie fiduciaire	135,9	157,7	185,4	212,0	224,3	252,3	293,5	341,7
Masse monétaire M2	343,0	416,2	515,9	625,2	723,6	799,6	915,1	985,7
Dont quasi monnaie	72,9	90,3	146,2	182,0	247,7	280,5	325,9	411,4
Ratio de liquidité M2/PIB (%)	62,0	47,1	49,4	54,0	49,1	40,7	36,6	39,9
Quasi-monnaie/M2 (%)	21,2	21,7	28,3	29,1	34,2	35,0	35,6	41,7
Monnaie fiduciaire/M2 %	39,6	37,9	35,9	33,9	31,0	31,5	32,0	34,6
Multiplicateur monétaire M2/monnaie de base	2,47	2,57	2,60	2,49	3,05	3,13	2,99	2,76

Source : tableau élaboré sur la base des statistiques de la banque d'Algérie.

L'accroissement de la base monétaire a conduit à une baisse continue du multiplicateur de monnaie entre 1998 et 2005. Le comportement du multiplicateur monétaire est affecté par la crise des banques privées algériennes. Le multiplicateur a baissé en raison d'une demande de monnaie fiduciaire et une augmentation des réserves en raison de précautions que prendraient les banques en relation avec la volatilité des dépôts et l'accroissement des risques crédits.

Notons enfin que selon le CNES, 62% des ressources financières du pays n'entrent pas dans le circuit bancaire,¹⁵ et le niveau de bancarisation est très modeste et demeure loin des normes universelles puisqu'on relève

une agence pour 9000 habitants alors que la moyenne en Europe est estimée à une agence pour 3000 habitants¹⁶

Conclusion:

Contrairement aux exigences d'une économie de marché, le système bancaire algérien est marqué par l'existence d'une structure très limitée avec la prédominance du petit nombre de banques publiques, l'absence de banques privées à capitaux nationaux et l'absence d'établissements spécialisés notamment dans le financement des investissements.

En Algérie, le marché du crédit est le marché des financements à court, moyen et long termes. Autrement dit, les modes et circuits de financement sont prédominés par la banque, et les prêts bancaires jouent un rôle essentiel dans le financement de l'économie algérienne.

Pour ce qui est de l'intermédiation financière, les banques publiques limitent leurs engagements vis-à-vis des entreprises et optent pour le placement de leur liquidité sur le marché interbancaire à terme. La faiblesse du niveau de financement des banques n'est pas imputable à une pénurie de l'épargne mais bien à une surliquidité. Les liquidités injectées au niveau des banques publiques, dans le cadre des opérations d'assainissement et de recapitalisation, ont été à l'origine de la surliquidité des banques et ont eu des conséquences négatives sur la liquidité de l'économie et sur le rôle que joue la Banque Centrale sur le marché monétaire.

Dans ces conditions de surliquidité bancaire, résultant de la politique menée par le Trésor, les banques publiques n'éprouvent pas un besoin vital pour développer des actions agressives pour la collecte des ressources d'épargne disponibles sur le marché, ce qui affecte d'autant la mission d'intermédiation du système bancaire.

Pour ce qui concerne la répartition réelle des crédits selon le critère de la durée, il ressort clairement un désengagement des banques à l'égard du financement du développement des entreprises, et les crédits à court terme représentent l'essentiel du financement bancaire. Pour mettre fin à ces dysfonctionnements, de nouvelles réformes bancaires sont indispensables.

¹ John G. Gurley et Edward S. Shaw « money in a theory of finance » fourth printing, the brookings institution 1966, USA, p.197.

² Gurley et Shaw, opcit, p 192.

³ Gurley et Shaw, opcit, p193.

⁴ Ibid, p196.

⁵ CECEI, rapport annuel 2005, p139.

⁶ Frederic Mishkin « monnaie, banque et marchés financiers » 7eme édition, pearson éducation, France, 2004, p. 285.

⁷ Loi n°90-10 article115.

⁸ Banque d'Algérie, rapport annuel, exercice 2005, p91.

⁹ CECEI rapport annuel exercice 2005 P168.

¹⁰ Banque d'Algérie.

¹¹ El khabar n° 5203 du 27 décembre 2007 p5.

¹² CNES, note de conjoncture du 1er Trimestre 2006, p 19.

¹³ Marché de capitaux à moyen et long terme.

¹⁴ CNES note de conjoncture du 1er Trimestre 2006 p 19.

¹⁵ CNES 16ème session plénière novembre 2000 problématique de la réforme du système bancaire p77.

¹⁶ Liberté économie n°198 du 20 au 26 novembre 2002 p9.

Bibliographie :

- Ammour B «Le système bancaire algérien » édition Dahlab, Alger,1997.

- Ghernaout M.,«Crises financières et faillites des banques algériennes » GAL, Alger 2004.

- Gurley J.G. et Shaw E. S., « Money in a theory of finance », fourth printing, The Brookings Institution, USA, 1966.

- Goux. J.F. « économie monétaire et financière : théories, institutions, politiques » 3ème édition, Economica, Paris,1998.

- Henni A., « Monnaie, crédit et financement en Algérie 1962-1987 » Edition CREAD, Alger 1987.

-Mishkin. F « monnaie, banque et marchés financiers » 7ème édition, pearson éducation, France, 2004.

- Naas A., « Le système bancaire algérien » Maisonneuve & Larose, Paris, 2003.
- Sadeg A., « Système bancaire algérien : la réglementation relative aux banques et établissements financiers », A. Ben, Alger, 2005.
- La loi n°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 sur la monnaie et le crédit.
- Banque d'Algérie, diverses notes de conjoncture « tendances monétaires et financières »
- Banque d'Algérie « évolution économique et monétaire en Algérie », rapports annuels de 2001 à 2006.
- Rapport du Ministère des Finances « secteur financier : situation actuelle et axes de réforme », 2004.
- CNES, note de conjoncture du 1er Trimestre 2006.
- CNES « problématique de la réforme du système bancaire » 16ème session plénier novembre 2000.
- Ministère Délégué à la Participation et à la Promotion de l'Investissement, MDPPI, investir en Algérie, 2003.
- Le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI), rapport annuel, exercice 2005.
- Liberté économie n°198 du 20 au 26 novembre 2002.
- El khabar n° 5203 du 27 décembre 2007.